



### 👉 A retenir

👉 Cette formation est destinée aux permanents des Communes forestières

👉 Elle se tiendra :

Le 5 janvier 2023 de 17h à 18h en visio conférence,

<https://meet.goto.com/273328965> ou +33170 950 594 code d'accès : 273-328-965

ET Le 31 janvier de 10h45 à 16h45 à Dijon : Maison régionale de l'innovation, 64 A rue de Sully  
salle E en rez-de-chaussée

👉 Inscription ouverte jusqu'au 29 décembre 2022

## PROGRAMME

### 5 Janvier 2023 de 17h00 à 18h

Formatrice : Léa FABRE, UR Occitanie

17h00 - 17h10 : **Introduction et présentation du programme et des objectifs**  
Accueil,  
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation  
Méthodologie : présentation de la formation par la formatrice et tour de table pour se présenter entre participants

17h10 - 17h55 **Se familiariser avec les enjeux de la planification urbaine**  
Identifier les documents de planification urbaine, leurs objectifs et les principaux enjeux  
Comprendre la hiérarchie des normes relatives aux documents d'urbanisme  
Appréhender un contexte législatif en forte évolution : ordonnance de modernisation des Scot (2020), loi Climat et Résilience (2021)  
Méthodologie : Apports théoriques par la formatrice pour compléter les connaissances de chacun. Questionnement sur les implications perçues suite à l'ordonnance de modernisation des Scot ou à la loi Climat et Résilience.

17h55 - 18h00 : **Conclusion et envoi de documents**

## PROGRAMME

**31 janvier 2023 de 10h45 à 16h45**

**Formatrice : Léa FABRE, UR Occitanie**

- 10h45 - 11h15 :** **Accueil et présentation**  
Accueil,  
Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation  
**Méthodologie :** Présentation de la formation par la formatrice + tour de table : quelle expérience avez-vous dans le domaine de l'urbanisme et de la forêt et du bois ?
- 11h15 - 12h00 :** **Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le SCoT**  
Comprendre la philosophie d'un SCoT  
Identifier les documents constitutifs du SCoT : le projet d'aménagement stratégique, le document d'orientation et d'objectifs, les annexes  
**Méthodologie :** Apports théoriques par la formatrice, présentation de documents et échanges autour de ceux-ci. Questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.
- 12h00 - 12h30 :** **Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le PCAET**  
Comprendre la philosophie du PCAET  
Identifier les documents constitutifs du PCAET : stratégie territoriale et programme d'action  
**Méthodologie :** Apports théoriques et échanges autour de documents, questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.
- 12h30 - 13h00 :** **Identification des documents cadre et de leurs objectifs : le PLU(i)**  
Comprendre la philosophie d'un PLU(i)  
Identifier les documents constitutifs du PLU : rapport de présentation, projets d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), zonage et règlement  
Distinguer les différentes procédures de la vie d'un PLU : élaboration, révision, modification.  
**Méthodologie :** Apports théoriques et échanges autour de documents, questionnement sur l'importance de chaque document constitutif et à quel moment les élus sont amenés à se positionner.
- 13h00– 14h00** **REPAS**

14h00 - 14h50

**Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents : le programme d'action des SCoTs modernisé**

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants autour de deux questions : sous quel angle faire entrer la filière forêt bois dans le programme d'action des SCoTs modernisé ? De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois ? Compléments par la formatrice. Questions/réponses.

14h50 - 15h40

**Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents : les OAP des PLU(i)**

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants autour de deux questions : sous quel angle faire entrer la filière forêt bois dans le programme d'action des SCoTs modernisé ? De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois ? Compléments par la formatrice. Questions/réponses.

15h40 - 16h30

**Savoir traduire les enjeux de la filière forêt bois dans ces documents : les programmes d'action des PCAET**

Comment faire prendre en compte la filière forêt bois ?

Comment étayer les élus pour ce faire ?

Méthodologie : A partir d'un exemple, travail de réflexion avec les participants autour de deux questions : sous quel angle faire entrer la filière forêt bois dans le programme d'action des SCoTs modernisé ? De quels appuis les élus ont-ils besoin pour être porteur d'un programme d'action qui tienne compte de la filière forêt bois ? Compléments par la formatrice. Questions/réponses

16h30 – 16h45

**Echanges autour de questions/Conclusion/Evaluation**

# INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

## Organisme de formation

---

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières

## Lieu de la formation

---

Formation en deux temps :

- En distanciel le 5 janvier de 17h à 18h : <https://meet.goto.com/273328965>
- En présentiel, le 31 janvier de 10h45 à 16h45, à Dijon : Maison régionale de l'innovation, 64A rue de Sully, salle E en rez de chaussée.

Accès depuis la gare : tramway T1 vers Quétigny centre. Arrêt Mazen Sully. Voir plan ci joint

## Contact

---

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

[isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org), 06 78 57 34 98

☞ **Contactez Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription ou à son accès aux personnes en situation de handicap.**

## Date et horaires

---

- En distanciel le 5 janvier de 17h à 18h : <https://meet.goto.com/273328965>
- En présentiel, le 31 janvier de 10h45 à 16h45, à Dijon : Maison régionale de l'innovation, 64A rue de Sully, salle E en rez de chaussée.

## Durée

---

6 h00 de formation : 1 heure en distanciel et 5 heures en présentiel

## Coût pour le stagiaire

---

Coût : 250 € par personne pour les 6 heures de formation

Nous vous proposons de déjeuner ensemble dans la brasserie voisine. Les frais de repas (compter 20 € environ), de même que les frais de déplacement, sont à votre charge : le remboursement se fait via votre employeur.

## Objectif général

---

Disposer des éléments pour accompagner les élus dans l'intégration de la filière forêt bois dans les documents d'urbanisme.

## Objectifs opérationnels

---

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de :

- Identifier les principales réglementations de l'urbanisme et les documents d'aménagement du territoire
- Cerner le rôle de l' élu dans l'élaboration des documents
- Repérer les modalités d'intégration de la filière forêt bois dans les projets de planification.

## Evaluation de la formation

---

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

### Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

### Formatrice

**Léa Fabre**, responsable Communication et Formation – Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée. De formation urbaniste, elle anime depuis plusieurs années des réunions d'information et formations à destination des élus.

### Public visé :

Les permanents des associations départementales et des Unions régionales

### Pré requis :

Ces formations sans prérequis supposent néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière

### Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur [http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5\\_3185.php](http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php)

### ✉ Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : [isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org)

➡ Avant le 29 décembre 2022. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des  
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

[federation@communesforestieres.org](mailto:federation@communesforestieres.org)